



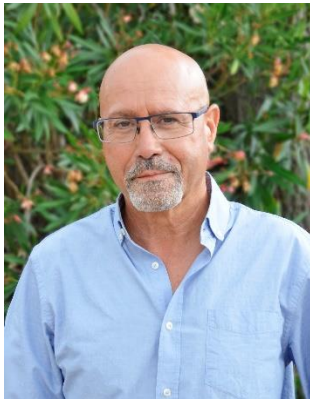
COMMUNIQUE DE PRESSE -9 décembre 2020

La Mission Locale Jeunes Rhône Argence a tenu mercredi 2 Décembre 2020 son assemblée générale électorale qui a conduit au renouvellement des administrateurs et du bureau de l'association.

Les membres du nouveau bureau sont les suivants :

- **M Didier Vignolles**, Président, Conseiller Communautaire du Pont du Gard, Adjoint au Maire d'Aramon, chargé de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
- **M Jean Michel Azema**, Vice-Président, Désigné par le Conseil communautaire de Beaucaire Terre d'Argence, 1^{er} adjoint au maire, ville de Fourques
- **M Paul Mely** Vice-Président, Conseiller Communautaire du Grand Avignon, 2^{ème} Adjoint au Maire de la ville des Angles, délégation finances, personnel, élections, police
- **M Rachid Zari**, Trésorier, **Directeur STEMO Ales**, Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse - Gard et Lozère (DTPJJ)
- **M Yannick Garcia** Secrétaire, Directeur du Centre ABC « *Accompagnement et Bilan de Compétences* », siège Villeneuve lez Avignon

Portrait de **Didier Vignolles**, élu nouveau président de la Mission Locale Jeunes Rhône Argence, remplaçant ainsi Martine Escoffier.



Pouvez-vous présenter votre parcours ?

Successivement, technicien de production thermique dans les centrales EDF, syndicaliste, conseiller économique et social puis conseiller RH en charge de la formation et des compétences, l'emploi et les savoirs ont été au centre de mes missions et de mes préoccupations. C'est ainsi que j'ai dû reprendre des formations longues pour me reconverter à deux reprises : pour un BTS puis pour le diplôme de Sciences Po. J'ai aussi à mon tour été maître de stage et d'apprentissage de plusieurs jeunes élèves et étudiants.

Pourquoi la jeunesse ?

C'est tout d'abord parce que la jeunesse est la première impactée par l'évolution de notre société en matière d'emploi ou plutôt de sous-emploi. D'ailleurs la crise économique et sociale générée par la pandémie COVID a aggravé encore davantage la situation pour notre jeunesse.

C'est ensuite le croisement de deux convictions : il faut affirmer que la jeunesse est notre avenir et j'estime que l'on ne fait pas assez de choses pour elle alors que cela relève de notre responsabilité collective.

Les politiques successives en faveur de la jeunesse n'ont pas permis d'endiguer les problématiques multiples, notamment de ceux qui sont les plus précaires. Je suis convaincu que l'on a besoin de dispositifs d'accompagnement, de soutien et de suivi pour permettre l'émancipation du plus grand nombre au sein de la jeunesse. De mon point de vue, s'occuper des jeunes en difficulté est l'une des plus belles traductions de cet impératif de solidarité.

Quelle stratégie ?

Je pense que nous pouvons articuler deux positions. L'une qui consiste à dire qu'il va falloir défendre la Mission locale et ses moyens d'action. Néanmoins, j'estime qu'il ne faut pas être seulement sur la défensive mais être aussi à l'offensive en promouvant l'activité de la Mission Locale Jeunes Rhône Argence. Je suis convaincu que la Mission Locale a beaucoup de belles histoires de parcours à raconter, de savoir-faire à valoriser, de partenariats à renforcer. Ces actions de plaidoyer, d'interpellation, et de rayonnement relèvent des missions essentielles du Président.

En m'inscrivant dans notre projet associatif, je souhaite que nous sachions rester à l'écoute des jeunes, de l'expression de leurs besoins et de leurs souhaits, favoriser leur participation, la construction de leur « pouvoir d'agir », et aller vers ceux qui ne nous demandent plus rien. Tout cela ne pourra pas se faire sans une relation de confiance et d'écoute avec les administrateurs, les partenaires, les financeurs, et bien sûr les jeunes.

[A la Mission Locale Jeunes Rhône Argence, je peux m'appuyer sur :](#)

Une équipe de conseillers spécialisés dans l'accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle soutient les jeunes et peut proposer de nombreux services pour apporter des solutions concrètes, dans les domaines de l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité et l'accès aux droits...

Les missions locales font partie du service public de l'emploi, elles s'appuient sur les dispositifs mis à disposition par l'État et les collectivités territoriales :



Les Missions Locales

au cœur du plan jeunes 2020-2021

#1jeune1solution



Accompagner les jeunes à entrer dans la vie professionnelle.

Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant
(contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)

5 000€ - de 18 ans	8 000€ + de 18 ans
------------------------------	------------------------------

4 000€ de compensation de charges
Aide attribuée pour tout jeune de -26ans recruté entre août 2020 et janvier 2021 pendant 1 an sur des contrats de plus de 3 mois

Contrats aidés

CIE **Contrat Initiative Emploi jeunes (CIE)** -
Facilite l'accès durable à l'emploi des jeunes -26 ans grâce à une aide financière pour l'employeur Secteur Marchand

PEC **Parcours Emploi Compétences jeunes (PEC)** -
Tryptique emploi-formation-accompagnement Secteur non marchand / associatif

Aide à l'embauche

Emplois Francs +
Embaucher demandeur d'emploi résidant en QPV*4
CDD d'au moins 6 mois ou CDI
AIDE FINANCIÈRE pour 35h hebdomadaire (garantie au temps de travail)
jusqu'à 8 000 € pour un CDD pendant 2 ans max
17 000 € pour un CDI pendant 3 ans max
Secteur marchand / associatif

Orienter et former les jeunes.

GJ **Places supplémentaires en Garantie Jeunes**
Accompagnement intensif pour les jeunes pendant 12 mois

Missions de Service Civique supplémentaires
Missions d'intérêt général en faveur de la collectivité d'une durée de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger, avec indemnisation mensuelle prise en charge par l'État.

Obligation de formation jusqu'à 18 ans
Réforme prolongeant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans à partir de la rentrée 2020

Nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes
proposées aux jeunes sans qualifications

PACEA supplémentaires
Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales